ajouté sur le site de la ville le : 27 juin 2025

Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20250626-25-69-AI
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

Sainte-Geneviève des-Bois

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Délibération n° 25-69
DGST : Corinne MICHEL
Service : Aménagement Durable et Urbanisme
Affaire suivie par Catherine DIJON

APPROBATION DU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DE LA PLACE FRANKLIN ROOSEVELT ET DE SES ABORDS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la délibération du conseil municipal n° 24-71 du 3 juillet 2024 d'accord de principe sur le déclassement de la place Franklin Roosevelt et de ses abords,

VU l'enquête publique qui s'est tenue du 4 novembre 2024 au 20 novembre 2024,

VU les observations du public et le rapport et conclusions favorables du commissaire enquêteur Monsieur Xavier GIVELET, en date du 17 décembre 2024,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 10 avril 2025 constatant la désaffectation du bien,

CONSIDERANT qu'une seule observation a été formulée dans le cadre de l'enquête,

CONSIDERANT que cette remarque ne remet pas en cause l'intérêt du projet,

CONSIDERANT l'avis favorable sans réserve de Monsieur Xavier GIVELET, commissaire enquêteur,

CONSIDERANT que la procédure prescrite notamment par le code de la voirie routière a été respectée,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales, réunie en date du 12 juin 2025.

ajouté sur le site de la ville le : 27 juin 2025

Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20250626-25-69-AI
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2025 A 20H00

Le 23 juin 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 juin 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :
Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Karla AREL (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Danièle GARCIA), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe DECOMBLE),)Norman PANTER (pouvoir à Alice SEBBAG), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI).

Absents Excusés :

Nombre de membres composant le conseil : 39 en exercice : 39 présents : 30 représentés : 9 absents :	Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte Madame Isabelle QUESNEL est élue secrétaire. Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

ajouté sur le site de la ville le : 27 juin 2025

Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20250626-25-69-AI
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le déclassement du domaine public communal dans le domaine privé de la commune de la place Franklin Roosevelt et de ses abords tel que défini sur le plan joint.

VOTE
Pour : 39
Contre :
Abstention :

Pour extrait conforme.

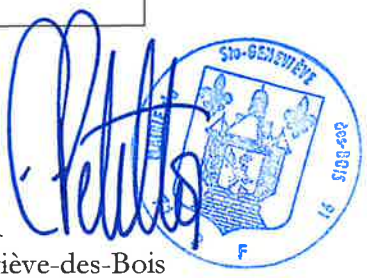

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire.